

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 18 septembre 2018 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Roger Côté, Don Monahan, Réal Leclerc et Simon Paquin et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, monsieur Pierre Daviault, directeur du service de développement économique et touristique et madame Judith Godin, aménagiste.

11 503-09-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 504-09-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'insertion des points 8.1 tiré de la correspondance et 35.2, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil étant tous présents.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2018
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 5 septembre 2018
5. Report de la séance du comité administratif initialement prévue le 3 octobre 2018 au 10 octobre 2018
6. Liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2018
7. Liste des chèques émis au mois d'août 2018
8. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 8.1 Appui à la MRC de Drummond – Révision des modalités du programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ)
9. Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

11. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
12. Nomination d'un membre au comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
13. Remerciements à monsieur Serge Gagnon
14. Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
15. Autorisation de signature – Documents requis en vue de la disposition et de la location du bâtiment situé au 5 000, chemin de la Côte-de-Terrebonne à Terrebonne
16. Mandat à la firme Deveau Avocats - Préparation de documents afin de permettre la reprise par la MRC Les Moulins des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers, dans le cadre de l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins
17. Prolongation de mandat à la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables
18. Mandat de services professionnels en graphisme dans le cadre d'une campagne d'automne d'information relative à la collecte des matières organiques
19. Publicité - Cahier spécial pour la Semaine des aînés publié par le journal La Revue le 26 septembre 2018
20. Demande de contribution du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins
21. Adoption du Rapport d'activités 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins
22. Lutte aux changements climatiques
23. Engagement de la MRC Les Moulins – Acceptation de la quote-part relative à l'avis de changement numéro 1 du mandat octroyé par la MRC de l'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption
24. Acceptation de l'avis de changement numéro 1 dans le cadre des travaux de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et le 399, chemin Pincourt à Mascouche
25. Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire (certificat de paiement #2)
26. Mandat de représentation – Requête en prolongation de délai de production de l'inscription pour instruction et jugement (Dossier numéro 700-17-012463-153)

27. Nomination d'un représentant au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins
28. Autorisation de signature - Entente intermunicipale 2018-2021 concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière (PADF)
29. Approbation du budget 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
30. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Autorisation des projets 2018-2019
31. Dépôt des commentaires du comité de travail de la MRC concernant le projet de plan métropolitain sur l'eau de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
32. Examen et approbation du règlement numéro 1103-53 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement sur le zonage numéro 1103 afin de prohiber certains usages à l'intérieur du noyau villageois, de créer la zone RA 257 à même une partie des zones RA 251 et RA 223, de modifier diverses spécifications applicables aux usages de la zone IA 519 et de modifier certaines dispositions générales relatives aux aire de stationnement et certaines dispositions relatives aux enseignes en saillie dans les zones CM
33. Examen et approbation du règlement numéro 1088-6 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de construction numéro 1088 afin de modifier certaines dispositions applicables aux fondations et empattement
34. Examen du règlement de zonage numéro 1001-286 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables à l'usage « maison pour personnes en difficulté » dans la zone 9263-65)
35. Autres sujets
 - 35.1 Nomination d'un représentant de l'employeur au comité de retraite et amendement à la résolution numéro 11 132-12-17
 - 35.2 Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) et amendement et à la résolution numéro 11 144-12-17
36. Période de questions
37. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 505-09-18

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2018

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

- 11 506-09-18 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 5 septembre 2018
- Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:
- QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 5 septembre 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.
- ADOPTÉE
- 11 507-09-18 Report de la séance du comité administratif initialement prévue le 3 octobre 2018 au 10 octobre 2018
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de reporter la date de la séance du comité administratif initialement prévue le 3 octobre 2018 au 10 octobre 2018 ;
- Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:
- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE la séance du comité administratif initialement prévue le mercredi 3 octobre 2018 soit et est reportée au mercredi 10 octobre 2018 à 9h00.
- ADOPTÉE
- 11 508-09-18 Liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2018
- Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:
- QUE la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2018 au montant de 71 815,39\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Septembre 2018* »).
- QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-105 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 21 197,69\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de septembre 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- ADOPTÉE
- 11 509-09-18 Liste des chèques émis aux mois d'août 2018
- Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:
- QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2018, pour un montant de 328 968,44\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Août 2018* »).
- QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-106 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 958,13\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'août 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- ADOPTÉE

11 510-09-18 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Septembre 2018* »).

ADOPTÉE

11 511-09-18 Appui à la MRC de Drummond – Révision des modalités du programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT l'entente signée le 23 juillet 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec se partagent une somme de 2,67G\$ répartie sur les années 2014 à 2018 inclusivement dans le cadre du programme sur la Taxe et l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'aide financière, une municipalité doit déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), une programmation constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur du programme ;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien programme prévoyait, suivant le dépôt de la programmation, la transmission annuellement de 20% de l'aide financière totale aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE suivant les nouvelles modalités du programme, les municipalités ne peuvent recevoir d'avances et que les versements débutent seulement après la transmission de facture au MAMOT ;

CONSIDÉRANT QUE les anciennes modalités permettaient aux municipalités de disposer de fonds avant les versements de l'aide financière par la MAMOT, permettant entre autres, d'éviter les emprunts temporaires et ainsi des frais supplémentaires dans la réalisation des projets ;

CONSIDÉRANT QUE selon les nouvelles modalités, plusieurs municipalités sont portées à attendre à la dernière année du programme pour réaliser les travaux, ce qui entraîne des délais de réalisation très courts et des enjeux de niveau contractuels entraînant une augmentation des coûts ;

CONSIDÉRANT QUE le programme vient à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il y a lieu de demander des révisions aux modalités ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro MRC12111/08/18, adoptée par la MRC de Drummond ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Drummond dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de modifier les modalités du programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution Québec (TECQ) afin de prévoir le retour du versement annuel de 20% aux municipalités suivant le dépôt de leur programmation ce qui facilitera la coordination et la réalisation des travaux de permettra aux municipalités de réaliser leurs travaux à un meilleur coût.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et à la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

11 512-09-18 Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins le 18 septembre 2018;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 18 septembre 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 513-09-18 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 13 septembre 2018;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 13 septembre 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 514-09-18 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins concernant les derniers développements;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 13 septembre 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 515-09-18

Nomination d'un membre au comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 186-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Serge Gagnon par monsieur Simon Paquin au sein du comité susmentionné ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 11 186-01-18 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 11 186-01-18 soit et est amendée afin que monsieur Simon Paquin soit et est nommé à titre de membre du comité de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins en remplacement de monsieur Serge Gagnon.

ADOPTÉE

11 516-09-18

Remerciements à monsieur Serge Gagnon

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Gagnon a siégé au conseil de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT sa participation et son dévouement à l'égard de plusieurs dossiers et plus particulièrement, sa contribution au sein de différents comités de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins remercient monsieur Serge Gagnon pour sa participation et sa contribution à l'avancement des dossiers de la MRC Les Moulins, notamment, au sein du comité de développement économique et touristique.

ADOPTÉE

11 517-09-18

Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018 au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-107 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 518-09-18

Autorisation de signature – Documents requis en vue de la disposition et de la location du bâtiment situé au 5 000, chemin de la Côte-de-Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite éventuellement disposer de l'immeuble situé au 5 000, chemin de la Côte-de-Terrebonne à Terrebonne et que le Réseau de transport métropolitain (RTM) et/ou l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) souhaitent l'acquérir ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la disposition ainsi que de la location du bâtiment situé au 5 000, chemin de la Côte-de-Terrebonne à Terrebonne, et ce, en faveur du Réseau de transport métropolitain (RTM) et/ou de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis en vue de la disposition ainsi que de la location du bâtiment situé au 5 000 chemin de la Côte-de-Terrebonne à Terrebonne, notamment le document intitulé « *Offre de location et offre d'achat d'un immeuble entre la Municipalité régionale de comté Les Moulins et le Réseau de transport métropolitain (RTM)* ».

ADOPTÉE

11 519-09-18

Mandat à la firme Deveau Avocats - Préparation de documents afin de permettre la reprise par la MRC Les Moulins des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers, dans le cadre de l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 460-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout addenda, acte de cession ou entente permettant à la MRC Les Moulins de devenir partie aux contrats apparaissant à la liste jointe à ladite résolution, et ce, en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ou de Tourisme des Moulins et qu'ainsi, les droits et obligations découlant desdits documents deviennent ceux de la MRC Les Moulins.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire préparer les documents nécessaires afin de permettre la reprise, par la MRC Les Moulins, des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers, et ce, dans le cadre de l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT le soutien de la firme Deveau Avocats, dans le cadre de l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins à la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Deveau Avocats datée du 15 septembre 2018 relativement aux honoraires professionnels pour la préparation des documents susmentionnés au tarif horaire de 195,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Deveau Avocats pour la préparation des documents nécessaires afin de permettre la reprise, par la MRC Les Moulins, des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers, et ce, dans le cadre de l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins, au tarif horaire de 195,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de services datée du 15 septembre 2018.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-108 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 6 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 520-09-18 Prolongation de mandat à la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 052-08-15, 10 243-01-16, 10 563-10-16 et 11 189-01-18 le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat de la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours susmentionné;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus par la MRC Les Moulins dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels et déboursés sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables jusqu'à concurrence de 10 000,00\$ pour honoraires professionnels et déboursés et excluant les taxes.

QUE les honoraires professionnels et déboursés soient assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne, celle-ci étant représentée par la même firme d'avocats dans ce dossier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-109 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 521-09-18 Mandat de services professionnels en graphisme dans le cadre d'une campagne d'automne d'information relative à la collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la campagne d'automne d'information relative à la collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche, il y a lieu de donner un mandat de services professionnels en graphisme pour la création d'un visuel concernant la fréquence de ladite collecte ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 60049 de l'entreprise CGB Communication, au montant de 900,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission numéro 60049 de l'entreprise CGB Communications, au montant de 900,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels en graphisme dans le cadre d'une campagne d'automne d'information relative à la collecte des matières organiques.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-110 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 900,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 522-09-18

Publicité - Cahier spécial pour la Semaine des aînés publié par le journal La Revue le 26 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le journal La Revue publiera un cahier spécial pour la Semaine des aînés le 26 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de réserver un espace publicitaire dans ledit cahier, pour un montant de 1 012,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver un espace publicitaire dans le cahier spécial pour la Semaine des aînés, publié par le journal La Revue le 26 septembre 2018, pour un montant 1 012,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-111 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 012,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Publicité - Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 523-09-18

Demande de contribution du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins

CONSIDÉRANT la demande de support financier pour l'année 2018-2019 du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins afin de contribuer à maintenir des services de qualité dédiés aux jeunes adultes du territoire de la MRC Les Moulins et de permettre de mettre en place des initiatives qui répondent aux besoins identifiés en matière d'intégration professionnelle chez les jeunes de la région ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une contribution de 20 000,00\$ au Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins pour l'année 2018-2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-112 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 20 000,00\$, poste budgétaire 2622-978 «*Carrefour jeunesse-emploi*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 524-09-18

Adoption du Rapport d'activités 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a transmis le rapport d'activité 2017 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux villes de Terrebonne et de Mascouche;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-2018-755-DEC du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 180626-12 du Conseil municipal de la Ville de Mascouche adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport d'activité 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et copie du rapport d'activité 2017 de la MRC Les Moulins soient et sont transmises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

11 525-09-18

Lutte aux changements climatiques

CONSIDÉRANT l'état d'urgence climatique causée principalement par l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre à l'échelle de la planète;

CONSIDÉRANT le cri d'alarme lancée par la communauté scientifique et le conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies;

CONSIDÉRANT que les élus sont très préoccupés par les conséquences néfastes de cette crise climatique particulièrement au niveau de la santé humaine, au niveau économique et alimentaire.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC appuie les démarches de tous les environmentalistes et groupes qui dénoncent cette grave crise et demandent aux gouvernements de prendre action le plus rapidement possible par l'introduction de mesures concrètes pour freiner cette crise majeure.

QUE copie de cette résolution soit est transmise au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, aux députés fédéraux et provinciaux des circonscriptions électorales du territoire de la MRC ainsi qu'aux deux unions municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 526-09-18

Engagement de la MRC Les Moulins – Acceptation de la quote-part relative à l'avis de changement numéro 1 du mandat octroyé par la MRC de l'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente susmentionnée, la MRC s'est engagée à payer sa quote-part relativement aux mandats pour services professionnels et aux mandats pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a retenu les services de la firme Alide Bergeron & Fils Ltée, au montant de 281 707,25\$, excluant les taxes, pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 485-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a confirmé son engagement à acquitter sa quote-part de 31.85% du montant susmentionné, soit 89 723,76\$, excluant les taxes ainsi que la portion non remboursée de la T.V.Q. ;

CONSIDÉRANT l'avis de changement numéro 1 accepté par la MRC de L'Assomption dans le cadre des travaux susmentionnés, lequel ne change pas la nature du mandat et est accessoire audit mandat ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins confirme son engagement à acquitter sa quote-part (soit 31.85%), de l'avis de changement numéro 1 donc s'engage à acquitter la somme de 5 446,35\$, excluant les taxes et la portion non remboursée de la T.V.Q.

L'avis de changement numéro 1 fait partie intégrante des documents contractuels entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-113 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 446,35\$, excluant les taxes ainsi que la portion non remboursée de la T.V.Q., poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point. Il quitte son siège ainsi que la salle du conseil.

11 527-09-18

Acceptation de l'avis de changement numéro 1 dans le cadre des travaux de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et le 399, chemin Pincourt à Mascouche (Amendée par résolution numéro 11 568-10-18)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 391-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Axio Environnement Inc. pour des travaux de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et 389, chemin Pincourt à Mascouche ;

CONSIDÉRANT l'avis de changement numéro 1 dans le cadre des travaux de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et 399, chemin Pincourt à Mascouche afin de modifier le type d'encrochement, lequel ne change pas la nature du mandat et est accessoire audit mandat ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'avis de changement numéro 1 pour modifier le devis d'appel d'offres octroyé par la résolution numéro 11 391-06-18.

L'avis de changement numéro 1 entraîne des coûts supplémentaires de 34 520,00\$, excluant les taxes et fait partie intégrante des documents contractuels entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-114 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 34 520,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud reprend son siège.

11 528-09-18

Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire (certificat de paiement #2)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 889-05-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, pour un montant de 109 585,20\$, incluant les taxes, pour des travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 17 septembre 2018, de madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins, au montant de 4 035,45\$ (excluant les taxes et la retenue de 5%) représentant le certificat de paiement numéro 2 relativement aux travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, la somme de 4 035,45\$ (excluant les taxes et la retenue de 5%) représentant le certificat de paiement numéro 2 relativement aux travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 17 septembre 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours de la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-71 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

11 529-09-18

Mandat de représentation – Requête en prolongation de délai de production de l'inscription pour instruction et jugement (Dossier numéro 700-17-012463-153)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est une des deux parties demanderesse dans le dossier numéro 700-17-012463-153 de la Chambre civile de la Cour Supérieure ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un employé afin d'agir à titre de représentant de la MRC Les Moulins dans le cadre du dossier susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins, demanderesse dans le dossier numéro 700-17-012463-153 de la Chambre civile de la Cour Supérieure, autorise madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau, à représenter la MRC Les Moulins devant la Chambre civile de la Cour Supérieure dans le cadre du dossier susmentionné.

ADOPTÉE

11 530-09-18

Nomination d'un représentant au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 632-11-16, la version officielle du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 149-12-17, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les représentants au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un représentant au sein dudit comité de suivi ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur du service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, monsieur Pierre Daviault soit et est nommé afin de siéger au sein du comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) et que la composition dudit comité soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE

11 531-09-18

Autorisation de signature - Entente intermunicipale 2018-2021 concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière (PADF)

CONSIDÉRANT QUE le 5 juin dernier, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé un investissement de 382 750,00\$ dans la région de Lanaudière pour la reconduction du « Programme d'aménagement durable des Forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière (PADF) » en 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le PADF permettra de déléguer à l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) de la région de Lanaudière, des responsabilités, notamment au regard de la coordination du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le financement de certaines interventions ciblées relatives à l'aménagement forestier sur les terres publiques et privées font également partie de ce programme;

CONSIDÉRANT QU'une entente délégation relative au PADF permettra à la région de Lanaudière de gérer le PADF et prévoira que l'ensemble des MRC d'une même région, doit y adhérer;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de délégation relative au « Programme d'aménagement durable des Forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière (PADF) » pour les années 2018-2021.

ADOPTÉE

11 532-09-18

Approbation du budget 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a autorisé, par la résolution numéro 11 531-09-18, la signature de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) alloue un budget annuel de 382 750,00\$ à la région de Lanaudière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2018-2019 proposé respecte les dispositions prévues au cadre normatif du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et prévoit des dépenses d'un montant de 382 750,00\$ en plus du montant résiduel de l'année 2017-2018 de 253 540,00\$, pour un montant total prévu de 636 290,00\$;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le plan d'action 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière et le budget qui y est associé, tel que présenté au tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 533-09-18

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Autorisation des projets 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe disponible pour l'année 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la réalisation d'interventions ciblées sur le territoire lanaudois est de 382 750,00\$;

CONSIDÉRANT la priorisation des projets proposée par les directeurs des services d'aménagement des six MRC de la région de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la priorisation des projets 2018-2019 pour un montant n'excédant pas 382 750,00\$, dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et autorise la MRC de Matawinie à procéder au financement des projets dans l'ordre énoncé dans le tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante advenant le désengagement de sommes, et ce, tel que prévu par la présente résolution.

ADOPTÉE

11 534-09-18

Dépôt des commentaires du comité de travail de la MRC sur le projet de plan métropolitain sur l'eau de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement et de transport ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE les commentaires du comité de travail de la MRC Les Moulins sur le projet de plan métropolitain sur l'eau de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉE

11 535-09-18 Examen et approbation du règlement numéro 1103-53 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement sur le zonage numéro 1103 afin de prohiber certains usages à l'intérieur du noyau villageois, de créer la zone RA 257 à même une partie des zones RA 251 et RA 223, de modifier diverses spécifications applicables aux usages de la zone IA 519 et de modifier certaines dispositions générales relatives aux aires de stationnement et certaines dispositions relatives aux enseignes en saillie dans les zones CM

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1103-53 modifiant son règlement sur le zonage numéro 1103 afin de prohiber certains usages à l'intérieur du noyau villageois, de créer la zone RA 257 à même une partie des zones RA 251 et RA 223, de modifier diverses spécifications applicables aux usages de la zone IA 519 et de modifier certaines dispositions générales relatives aux aires de stationnement et certaines dispositions relatives aux enseignes en saillie dans les zones CM ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-53 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur le zonage numéro 1103 afin de prohiber certains usages à l'intérieur du noyau villageois, de créer la zone RA 257 à même une partie des zones RA 251 et RA 223, de modifier diverses spécifications applicables aux usages de la zone IA 519 et de modifier certaines dispositions générales relatives aux aires de stationnement et certaines dispositions relatives aux enseignes en saillie dans les zones CM.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 536-09-18 Examen et approbation du règlement numéro 1088-6 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de construction numéro 1088 afin de modifier certaines dispositions applicables aux fondations et empattement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1088-6 modifiant son règlement de construction numéro 1088 afin de modifier certaines dispositions applicables aux fondations et empattement ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1088-6 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de construction numéro 1088 afin de modifier certaines dispositions applicables aux fondations et empattement.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 537-09-18

Examen et approbation du règlement numéro 1001-286 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables à l'usage « maison pour personnes en difficulté » dans la zone 9263-65

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-286 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables à l'usage « maison pour personnes en difficulté » dans la zone 9263-65 ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-286 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables à l'usage « maison pour personnes en difficulté » dans la zone 9263-65.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 538-09-18

Nomination d'un représentant de l'employeur au comité de retraite et amendement à la résolution numéro 11 132-12-17

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 132-12-17, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Luc Legris à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Luc Legris;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 11 132-12-17;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 11 132-12-17 soit et est amendée afin que dorénavant, monsieur Réal Leclerc soit et est nommé pour siéger au comité de retraite à titre de membre votant représentant de l'employeur.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Luc Legris pour sa participation et sa contribution à l'avancement des dossiers à titre de membre votant représentant l'employeur au sein du comité de retraite.

ADOPTÉE

11 539-09-18

Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) et amendement et à la résolution numéro 11 144-12-17

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 144-12-17, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Gabriel Michaud à titre de représentant de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Gabriel Michaud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 11 144-12-17-18;

Il est proposé par madame Anny Mailloux appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 11 144-12-17 soit et est amendée afin que dorénavant, monsieur Bertrand Lefebvre soit et est nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Gabriel Michaud pour sa participation et sa contribution à l'avancement des dossiers à titre de représentant de la MRC Les Moulins au sein du Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL).

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

11 540-09-18

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe